

# Saint-Barthélemy

# La Gabusienne

## Informations communales

n° 260 PRINTEMPS 2025

## SOMMAIRE

- KYLIAN MOULOU, UN JEUNE TALENT
- COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX :  
➤ du 30/01/2025 et ➤ du 27/03/2025
- TRAVAUX SALLE POLYVALENTE
- VOYAGE DU CCAS
- PORTAGE DE REPAS
- INFOS À LA POPULATION
- ASSOCIATIONS
- DIVERSES INFORMATIONS
- A NOTER
- MÉDIATHÈQUE
- INTERCOMMUNALITÉ
- COMMERÇANTS
- ETAT CIVIL
- FÊTE DU VILLAGE



## LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

### Secrétariat ouvert :

Lundi et mercredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

- Vendredi 8h00-12h00

Tél. 04 74 84 63 25

mairie.saintbarth@entre-bievretrhone.fr

Site internet : [www.saint-barthelemy38.fr](http://www.saint-barthelemy38.fr)

LE SERVICE DES EAUX 04 74 86 39 70

accueil 28 rue Français Beaurepaire

(2ème étage) ASTREINTE 06 13 77 37 89

## POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- Centre commercial le Suzon
- Place du cimetière - Atelier municipal
- Allée des Acacias

## RAMASSAGE DES POUBELLES

Mercredis : 12/02, 26/02, 12/03, 26/03, 09/04, 23/04

Pour tout problème contacter le

04.74.84.67.29 pôle de proximité (2ème étage)

Beaurepaire 28 rue Français

## DECHETERIE BEAUREPAIRE

**Horaires uniques toute l'année**

► Lundi au samedi de 9h à 12h  
et de 14h à 18h

► dimanche et jours fériés : **fermé**

## Le mot du Maire

Ce 17 Avril le budget communal a été voté en équilibre à l'unanimité. Il s'agit d'un budget ambitieux, avec des frais de fonctionnement maîtrisés, des investissements importants, en poursuivant dans la voie du désendettement initiée en début de mandat, sans pour autant augmenter la fiscalité.

Durant cet exercice et jusqu'en 2026, un aménagement routier sera réalisé Route de Grenoble avec la création de deux passages surélevés destinés à réduire la vitesse des véhicules et à canaliser dans le même temps les eaux de ruissellement, avec sécurisation du carrefour de l'Allée des Cyprès et suppression des feux tricolores.

D'autres projets à l'étude depuis plusieurs années seront concrétisés durant cette même période, la mise en place de l'éclairage public sur l'Allée des Acacias, le remplacement des sanitaires de la place du cimetière par un dispositif moderne entièrement automatisé, la réfection et la sécurisation du pont de l'Impasse des tanneurs qui permet d'accéder à l'espace de verdure du parc de la tannerie si agréable à la belle saison, et pour conclure la création d'un parcours de santé permettant à chacun de faire de l'exercice quel que soit son niveau, sans contrainte financière, une réflexion concernant son emplacement est actuellement en cours.

Tous ces aménagements sont envisagés avec l'objectif d'améliorer notre qualité de vie basée sur la préservation de notre environnement, en privilégiant la vie en plein air, les cheminements doux, si propices aux rencontres et à la convivialité.

Dans cet esprit, je vous invite à prendre part à la cérémonie commémorative exceptionnelle des 80 ans du 8 mai 1945 organisée par la municipalité, qui outre le devoir de mémoire dont nous sommes les garants, constitue une formidable occasion de nous retrouver pour partager ce moment dans le respect des valeurs de la République chères à chacun d'entre nous.

Gérard BECT

## INVITATION - COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

**Rassemblement à 14 heures sur le parking de la salle des fêtes puis défilé à 15 heures avec différentes animations suivi d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.**



## Horaires modifiés du mois de MAI 2025

### ► Mercredi 21 mai 2025 :

- ouverte de 10h à 12h
- Fermée de 16h00 à 18h00 en raison de l'animation Sarah Bel à 16h

### ► Pont de l'ascension :

fermée vendredi 30 et samedi 31 mai



# LE PARCOURS INSPIRANT DE KYLIAN MOULLOUD



## KYLIAN MOULLOUD, UN JEUNE TALENT PROMETTEUR DU KICK-BOXING

Kylia, né le 19 mai 2007 à Roussillon, est un jeune homme dont la détermination et la passion pour le sport ne cessent d'inspirer.

Dans son enfance, il s'est essayé à divers sports avant de se consacrer au Kick-boxing à l'âge de 13 ans. Dès sa première année de pratique, il a été conquis par ce sport exigeant.

Au cours de sa deuxième année, il remporte sa première médaille de bronze lors d'une compétition. Il réitère cet exploit l'année suivante.

Puis le 26 janvier 2025, Kylia participe au Championnat Régional et décroche, cette fois-ci, la médaille d'or, affirmant son talent et son potentiel.

En février 2025, à l'occasion du Championnat de France à Paris, il remporte une médaille de bronze, prouvant qu'il peut rivaliser avec les meilleurs au niveau national.

Cela fait seulement quatre ans que Kylia pratique le Kick-boxing et il est déjà un compétiteur impressionnant. Il fait partie du club C KWA L'ASSOS au Centre Social de l'Île du Battoir et s'entraîne avec assiduité, deux séances hebdomadaires encadrées par ses coachs, Mes-

sieurs Ezidine Ben Almed et Soidridine Nourdine, ainsi que quatre séances de musculation en autonomie chaque semaine.

Résidant dans notre commune, Kylia est aussi un élève studieux au Lycée Hector Berlioz à la Côte-Saint-André.

Il s'apprête à passer son baccalauréat à la fin de l'année scolaire.

Son objectif est ambitieux : poursuivre des études en mathématiques jusqu'au Master pour préparer le concours d'officier de Gendarmerie.

Kylia est un jeune homme motivé et attachant, avec une devise pleine de sagesse : « Pour être bien dans votre peau, faites du sport, trouvez celui qui vous plaît et tout ira bien dans votre tête. »

Sa détermination et son charisme font de lui un véritable modèle pour les jeunes de notre communauté.

Alors qu'il s'apprête à franchir le seuil de la majorité, nous adressons à Kylia MOULLOUD nos vœux les plus chaleureux pour un avenir radieux. Que sa passion, sa détermination et son talent le portent toujours plus haut, sur les rings comme dans la vie.

Joyeux anniversaire, Kylia !!



# CR du CM du 30 Janvier 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JANVIER 2025

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Michael, GLEONEC Dominique, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, GIRIER Laurent, REZKALLAH Habib.

M Bruno POINT a été nommé secrétaire de séance.

### 2025D-001 MODIFICATION TABLEAU DES ADJOINTS

Election d'un nouvel adjoint au maire suite au décès de Mme Brigitte GUEDENET 2<sup>ème</sup> adjoint, élue en 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2121-7-1, L 2122-7-2, L 2122-8, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020D0010 du 28 mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2020D0011 du 28 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2020D0012 du 28 mai 2020 fixant les indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire suite au décès de Mme Brigitte GUEDENET,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

#### Après en avoir délibéré,

Article 1er : **Décide** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du second adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Mme Dominique GLEONEC

Nombre de votants : 10...

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10...

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1...

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5...

Ont obtenu : 9 voix ...

Article 3 : Mme Dominique GLEONEC est désignée en qualité de second adjoint au Maire et installée immédiatement.

### 2025D-002 CONSULTATION TRAVAUX SALLE POLYVALENTE CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal la séance du 25 juillet 2024 lors de laquelle, l'assemblée a attribué la mission de maîtrise d'œuvre à Monsieur Bruno QUEMIN, Architecte concernant les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la salle polyvalente.

Il rappelle également les objectifs à atteindre en termes d'économie d'énergie concernant la consommation électricité et combustible, en l'occurrence le gaz naturel, dans les bâtiments communaux.

Il explique aussi qu'il convient de moderniser cette salle afin que celle-ci soit plus attractive, d'un point de vue locatif, et permette peut-être à l'avenir l'organisation de spectacles.

Monsieur BECT explique que les différents travaux d'aménagement envisagés sont répartis en 8 lots, que ceux-ci ont fait l'objet d'une consultation qui a pris fin le 28 janvier 2025.

Les critères retenus pour l'attribution des lots sont définis de la façon suivante, 40 % valeur technique des offres, 60% prix.

Il expose au Conseil le résultat détaillé de cette consultation ainsi que l'analyse des offres des entreprises ayant soumissionné.

**Le Conseil Municipal après analyse du tableau détaillé de réception des offres, et échanges,**

**DECIDE** de retenir les propositions des entreprises suivantes pour chacun des lots préalablement définis :

N°du Lot	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	Travaux extérieurs signalétique PMR traçage	LAQUET	2 218.55
2	Serrurerie Métallerie	Sans objet	
3	Menuiseries extérieures aluminium Occultations	Plastaver	45 400
4	Plâtrerie Peinture Isolation Faux plafonds	Valloire Déco	9 580.63
5	Menuiseries intérieures bois	JULIEN	13 000
6	Carrelage Faïences	CARROT	7 514.11
7	Electricité courants faibles	POIPY	7 866
8	Chauffage VMC Plomberie Sanitaire	CROS THERMIQUE	7 914.15

### 2025D-003 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL PONT DE LA TANNERIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de sécuriser et mettre en conformité le pont dit de la tannerie, situé sur le CC 29 Impasse des tanneurs.

Il indique avoir consulté au préalable les services du SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval) compte tenu des contraintes relatives au respect de la loi sur l'eau.

Il précise que le projet consiste en la démolition du pont existant avec une reconstruction sans modification des profils.

L'ouvrage devra être construit de manière à permettre le passage d'engins agricoles de fort gabarit afin que les agriculteurs puissent travailler les terres agricoles situées en aval du pont.

Cet ouvrage permettra également aux promeneurs d'accéder au site dit de l'ancienne tannerie qui à terme accueillera des aménagements type parcours de santé et jardin public.

Le pont redimensionné permettra l'accès véhicules des services de secours et incendie.

Il présente au Conseil Municipal les propositions chiffrées des entreprises GUIRONNET TP et ROUSSEAU concernant le projet de reconstruction et de sécurisation de cet ouvrage, celles-ci se montent à la somme de

Reconstruction du Pont Entreprise GUIRONNET TP	28 710 € HT	soit
34 452 € TTC		
Fourniture de Garde-Corps Entreprise ROUSSEAU	4 587 € HT	soit
5 504.40 € TTC		

**Montant Total opération TTC 33 297 € HT soit 39 956.40 €**

Il demande à l'assemblée de se prononcer concernant ces travaux.

#### Le Conseil, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** les propositions des entreprises GUIRONNET et ROUSSEAU

**CHARGE** Monsieur le Maire de constituer le dossier de consultation des services de l'Etat police de l'eau

**SOLLICITE** le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre des aménagements

### 2025D-004 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL PONT DE LA TANNERIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de sécuriser et mettre en conformité le pont dit de la tannerie, situé sur le CC 29 Impasse des tanneurs.

Il indique avoir consulté au préalable les services du SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval) compte tenu des contraintes relatives au respect de la loi sur l'eau.

Il précise que le projet consiste en la démolition du pont existant avec une reconstruction sans modification des profils.

L'ouvrage devra être construit de manière à permettre le passage d'engins agricoles de fort gabarit afin que les agriculteurs puissent travailler les terres agricoles situées en aval du pont.

Cet ouvrage permettra également aux promeneurs d'accéder au site dit de l'ancienne tannerie qui à terme accueillera des aménagements type parcours de santé et jardin public.

Le pont redimensionné permettra l'accès véhicules des services de secours et

incendie.

Il présente au Conseil Municipal les propositions chiffrées des entreprises GUIRONNET TP et ROUSSEAU concernant le projet de reconstruction et de sécurisation de cet ouvrage, celles-ci se montent à la somme de

Reconstruction du Pont Entreprise GUIRONNET TP	28 710	€	HT	soit
34 452 € TTC				
Fourniture de Garde-Corps Entreprise ROUSSEAU	4 587	€	HT	soit
5 504.40 € TTC				

**Montant Total opération TTC 33 297 € HT soit 39 956.40 €**

Il demande à l'assemblée de se prononcer concernant ces travaux.

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** les propositions des entreprises GUIRONNET et ROUSSEAU

**CHARGE** Monsieur le Maire de constituer le dossier de consultation des services de l'Etat police de l'eau

**SOLLICITE** le Conseil Régional pour l'octroi d'une subvention

## 025D-007 DEMANDE DE FINANCEMENT VIA LE FONDS DE CONCOURS EBER

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de sécuriser et mettre en conformité le pont dit de la tannerie, situé sur le CC 29 Impasse des tanneurs. Il indique avoir consulté au préalable les services du SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval) compte tenu des contraintes relatives au respect de la loi sur l'eau.

Il précise que le projet consiste en la démolition du pont existant avec une reconstruction sans modification des profils.

L'ouvrage devra être construit de manière à permettre le passage d'engins agricoles de fort gabarit afin que les agriculteurs puissent travailler les terres agricoles situées en aval du pont.

Cet ouvrage permettra également aux promeneurs d'accéder au site dit de l'ancienne tannerie qui à terme accueillera des aménagements type parcours de santé et jardin public.

Le pont ainsi redimensionné permettra l'accès véhicules des services de secours et incendie.

Il présente au Conseil Municipal les propositions chiffrées des entreprises GUIRONNET TP et ROUSSEAU concernant le projet de reconstruction et de sécurisation de cet ouvrage, celles-ci se montent à la somme de

Reconstruction du Pont Entreprise GUIRONNET TP	28 710	€	HT	soit
34 452 € TTC				
Fourniture de Garde-Corps Entreprise ROUSSEAU	4 587	€	HT	soit
5 504.40 € TTC				

**Soit un Montant Total pour cette opération de 33 297 € HT soit 39 956.40 € TTC**

Monsieur BECT, propose à l'assemblée de solliciter l'octroi d'une subvention au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes EBER, selon le plan de financement ci-dessous détaillé :

Montant des travaux HT	Montant Subvention /Taux	Montant autofinancement/Taux
Réfection du pont et pose de garde-corps 33 297 €	Département 35% 11 653.95 €	21 643.05€ 65 %
	<b>Fonds concours CC EBER 10 821 €</b>	

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la proposition de M BECT et le plan de financement présenté

**SOLLICITE** auprès de la CC EBER les aides financières correspondant au titre du fonds de concours

**CHARGE** M le Maire des formalités inhérentes

## 2025D-008 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC EBER TOILETTAGE DES STATUTS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de communes par délibération n°2024-344 du 16 décembre 2024, s'est prononcée sur une modification statutaire.

Pour rappel, les statuts de la Communauté de communes EBER CC ont été approuvés par délibérations des conseils communautaires de la Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire et la Communauté de communes du Pays Roussillonnais courant 2018.

Un arrêté préfectoral n°2018-12-10-004 en date du 10 décembre 2018 a acté de la fusion des deux intercommunalités et a entériné les statuts de la nouvelle intercommunalité EBER CC.

Depuis, des changements nécessitent la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire, notamment :

Le remodelage de la rédaction des statuts afin de ne plus séparer les compétences ex CCTB et ex CCPR mais d'uniformiser la rédaction de ceux-ci pour plus de visibilité

L'article 13 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé la catégorie des compétences dites « optionnelles ». Ce vocable a donc été supprimé. Désormais les Communautés de communes sont libres de choisir des compétences dites « supplémentaires » en plus des compétences obligatoires fixées par le CGCT,

L'ajout de la compétence relative à la centrale photovoltaïque au sol de St Alban du Rhône supérieure à 750 kWc.

Aussi, conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la modification de statuts doit être décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté de communes et des deux-tiers au moins des conseils municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des Communes membres représentant les deux-tiers de la population, étant précisé que cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la Commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification faite au Maire de la délibération du Conseil communautaire, pour se prononcer sur la prise de compétence proposée.

A défaut de délibération du conseil municipal dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Cette modification de compétence sera finalement prononcée par arrêté de Monsieur le Préfet, au vu des délibérations prises par les communes

Vu les articles L 5211-16 à L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale « EPCI »

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-12-10-004 du 10 décembre 2018 relatif à la création de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Vu la délibération n°2024-344 du 16 décembre 2024 de la Communauté de communes EBER CC relative à la modification des statuts de la collectivité,

Vu les statuts actuels de la Communauté de communes EBER CC

Considérant les faits ci-dessus exposés

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal  
A l'unanimité de ses membres présents**

**APPROUVE** la modification de statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône telle que présentée en séance et dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la Présidence de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## 2025D-009 CONVENTION ORGANISATION RESERVATION LOGEMENTS SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA CCEBER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2024/309 du Conseil Communautaire du 28 octobre 2024, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a autorisé Madame la Présidente à signer la convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux entre les communes réservataires, la CC EBER et le Département de l'Isère réunis dans un « bloc collectivités » et les bailleurs sociaux du territoire et s'est prononcée favorablement sur la mise en place d'une gestion intercommunale des réservations. La délibération prévoit que les communes seront amenées à délibérer sur la volonté d'adhérer à l'approche communautaire pour une gestion des réservations à l'échelle intercommunale. La présente délibération a donc pour objet d'inscrire la commune dans le dispositif de gestion intercommunale des réservations.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le cadre réglementaire :

- L'article R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation encadre la question des logements réservés et prévoit la possibilité d'obtenir des logements locatifs sociaux réservés aux titres des garanties d'emprunts (article R441-5-3), en contrepartie d'un apport de foncier ou d'un financement (article R441-5-4). Cet article rend obligatoire la signature d'une convention de réservation entre tout bénéficiaire de réservations de logements locatifs sociaux et l'organisme bailleur et qui définit les modalités

pratiques de leur mise en œuvre.

- Conformément aux principes posés par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, et précisés par le décret du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux, la gestion « en stock » des logements réservés a évolué au profit de la mise en place d'une gestion « en flux ». L'évolution majeure réside dans le fait que ce ne sont plus des logements identifiés qui sont affectés à un réservataire donné, mais un objectif quantitatif annuel, traduit par un nombre de réservations à faire valoir sur l'année. Seul à la 1ère mise en service d'un nouveau programme perdurera le système de « stock » (logement identifié).

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, toutes les réservations sont gérées en flux annuel, ce qui signifie que la part de nos droits de réservation s'exprime en % des logements disponibles à la relocation. Ce % sera actualisé chaque année sur le territoire de notre commune par les bailleurs.

### Une coordination intercommunale de la gestion des réservations

La CC EBER s'est inscrite dans une démarche intercommunale et partenariale avec les communes et les bailleurs du territoire afin d'harmoniser les pratiques et de permettre une gestion simplifiée des réservations sur le territoire communautaire. Ainsi, il a été proposé :

la création d'un « bloc collectivités » réunissant les communes réservataires, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et le Département de l'Isère

des modalités de réservation identiques pour l'ensemble des bailleurs du territoire d'une part et l'ensemble des communes d'autre part.

la signature d'une convention commune de gestion en flux.

La convention sera également signée par le Conseil départemental de l'Isère qui a confié ses réservataires à la CC EBER, permettant ainsi au bloc collectivité nouvellement créé d'atteindre 19% du parc.

Cette convention, conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction, sera actualisée chaque année pour l'ensemble du territoire.

### Adhésion à la gestion intercommunale des logements réservés au sein de la CC EBER :

Par délibération prise par le Conseil Communautaire n°2024/309 lors de sa séance du 28 octobre 2024, le passage à une approche communautaire de la gestion des réservations a été approuvé. Cette délibération précise également que les communes seront amenées à délibérer sur leur volonté d'adhérer à l'approche communautaire proposée pour la gestion des réservations à l'échelle intercommunale. Ainsi, la présente délibération a pour objet d'adhérer au dispositif de gestion intercommunale des réservations

### Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet de convention de réservation tel qu'annexé à la présente.

## 2025D-010 RECONDUCTION CONVENTION TICHODROME

M Bruno POINT, premier adjoint, expose au Conseil la proposition de renouvellement de partenariat du centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome.

Elle consiste en la signature d'une convention permettant, moyennant une modeste contribution financière de recueillir, et soigner dans le but de leur remise en liberté, des animaux sauvages en détresse trouvés sur le territoire communal.

Il indique que la contribution pour la Commune s'élèverait à 0,15 centimes par habitant.

### Le Conseil après échange,

**CONSIDERANT** l'importance de la préservation de la faune sauvage,

**ADOpte** la proposition de M Bruno POINT

**AUTORISE** M le Maire à renouveler ladite convention

## 2025D-011 VALIDATION MISE EN PLACE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ALLEE DES ACACIAS AVEC LE TE38

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : **SAINT-BARTHÉLEMY**  
Affaire n° **23-002-363**

## EP - chemin des acacias

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>42 555 €</b>
---	-----------------

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, des participations communales sont sollicitées pour financer ladite opération

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à :	<b>1 419 €</b>
La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	<b>19 149 €</b>

*Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.  
Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.*

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;  
du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement - compte 65568 (nomenclature M57) ;  
du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (contribution budgétaire) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section de fonctionnement - compte 65568 (nomenclature M57) ;  
de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

### Le Conseil, entendu cet exposé

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : **42 555 €**

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de : **19 149 €**

## 2025D-012 PARTICIPATION PROJET « CHEVAL » CLASSE ULIS DE BEAUREPAIRE

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme RENARD coordonnatrice du dispositif ULIS à l'école Gambetta de Beaurepaire, qui scolarise des enfants porteurs de handicaps.

Une enfant de la commune bénéficie de ce dispositif.

La Fédération Française d'Equitation dans le cadre du programme « Cheval et altérité » finance 8 séances d'équitation destinées exclusivement aux enfants des classes ULIS, ce projet interviendrait en collaboration avec le centre équestre La licorne Bleue établi à PISIEU. Monsieur BECT précise que ce centre est agréé par l'Education nationale concernant les publics porteur de handicaps.

Le transport pour se rendre au centre équestre n'est pas financé par la Fédération et se monte à 70 euros par enfant pour l'ensemble des séances.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer concernant la prise en charge du coût du transport.

### Le Conseil après échange,

**CONSIDERANT** l'importance de la prise en charge du handicap en milieu scolaire et la nécessité d'avoir une pédagogie adaptée

**DECIDE** de financer le coût du transport à hauteur de 70 euros.

## 2025D-013 DEMANDE DE SUBVENTION LYCEE SAINT EXUPERY SAINT SIMEON DE BRESSIEUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par le Lycée Saint Exupéry de St Siméon de Bressieux sous contrat avec le ministère de l'agriculture concernant 1 jeune élève domicilié sur la commune actuellement en formation dans cet établissement.

Il propose à l'assemblée d'attribuer la somme de 45 €

### Le Conseil après échange,

**APPROUVE** la proposition de M BECT,

**DIT** que cette somme sera inscrite au budget primitif 2025

## 2025D-014 PARTICIPATION FONDS DE CONCOURS SINISTRES DE MAYOTTE

Monsieur le Maire fait part de l'information diffusée par les services préfectoraux au sujet des possibilités de soutien des collectivités aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte, frappée par le cyclone Chido le 14 décembre dernier

Il indique notamment que les collectivités peuvent verser leurs dons à un fonds de concours spécifique existant, qui vient alimenter le programme 123 « conditions de vie outre-mer » sous la responsabilité de l'Etat via la direction générale des outre-mer.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'éventuel octroi d'un don.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'octroyer la somme de 150 euros afin de contribuer au financement d'actions d'urgence et de reconstruction sur le territoire de Mayotte

## 2025D-015 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CIB

Monsieur le Maire expose au Conseil la convention de partenariat établie pour l'année 2025 avec le Centre de l'Île du Battoir (CIB).

Il rappelle à l'assemblée les différentes missions du CIB et explique qu'il appartient à la commune de faire remonter ses besoins dans des domaines aussi variés que le vieillissement, le périscolaire, la culture, ou encore l'aide aux habitants fragilisés.

Il précise que cette convention est signée pour une année civile, que son financement est calculé, dans un souci d'équité, en fonction du nombre d'habitants de chacune des communes adhérentes, le coût par habitant étant fixé à 2.50 € soit 2 310 € pour la commune de SAINT BARTHELEMY, plus la prestation cinéma plein air.

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**ADOpte** la convention de partenariat avec le CIB pour l'année 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## 2025D-016 RAPPORT SUR L'EAU 2023

Monsieur BECT rappelle au Conseil Municipal le volumineux rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2023, validé par le Conseil d'exploitation de la régie RPQS Assainissement ENTRE BIEVRE ET RHONE, qui a été envoyé par mail à l'ensemble des conseillers afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

Monsieur BECT précise que ce rapport concerne également les zones non desservies par l'assainissement collectif, SPANC.

Monsieur BECT demande à chacun des Conseillers ses observations éventuelles.

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**DECLARE** ne pas avoir à formuler de remarque sur le rapport présenté

## 2025D-017 RAPPORT SUR LA GESTION DES DECHETS 2023

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi pour l'année 2023.

**Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets d'Entre Bièvre et Rhône pour l'année 2023.

**DIT** ne pas avoir de remarque particulière à formuler concernant ledit rapport.

## CR du CM du 27 Mars 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2025

Conseillers en exercice :14

Présents : 10  
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, GLEONEC Dominique, GIRIER Laurent, MOREL Caty, POINT Bruno, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, Anne PINVIDIC et Claude SERPINET.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : SCANDOLA Marc, TIET Valérie, REZKALLAH Habib, COMBEMOREL Michael.

M Laurent GIRIER a été nommé secrétaire de séance.

## 2025D-018 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception du Maire qui ne prend pas part au vote**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2025D-019 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bruno POINT, 1<sup>er</sup> adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M Gérard BECT.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b> :	- dépenses :	520 459.37
	- recettes :	625 623.15
	- excédent :	105 163.78

<b>INVESTISSEMENT</b> :	- dépenses :	254 160.66
	- recettes :	256 168.12
	- excédent:	2 007.46

Restes à réaliser en dépenses :	120 500
Restes à réaliser en recettes :	34 108
<b>EXCEDENT GLOBAL 2024</b>	<b>107 171.24</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2024</b>	<b>445 026.37</b>

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif, conforme au compte de gestion, a été voté à l'unanimité.

**M BECT Maire, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.**

**CHARGE** Monsieur le Maire des formalités afférentes à ces attributions

## 2025D-020 AFFECTATION DES RESULTATS 2024

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau crédi- teur)-	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : EX- CEDENT	445 026.37
DEFICIT	
<b>EXCEDENT fonctionnement AU 31.12.2024</b>	<b>468 075.37</b>
<b>DÉFICIT investissement AU 31.12.2024</b>	
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investisse- ment (cpté 1068)	109 441
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves "compte 1068"	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) compte 002	358 634.37
(si nécessaire, par prélèvement sur le report à nou- veau crédi- teur pour..... euros)	
Affectation à l'excédent reporté compte 001	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20... ( n+1)	
Fait à St-BARTHELEMY le 27 mars 2025	
Le Maire	
Délibéré par le Conseil Municipal le	
Nombre de membres en exercices : 14	
Nombre de membres présents : 10	
Nombre de suffrages exprimés : 10	
Votes :	
Pour 10.... Contre ..... Abstentions.	

## 2025D-021 VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Par délibération du 4 AVRIL 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)	35.26 %
TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties)	59.50 %
TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)	10.91 %

peut à nouveau être voté et modulé par les Collectivités Locales en référence à l'Article 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts..

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir à l'identique les taux d'imposition en 2025 soit :

TH :	10.91 %
TFPB :	35.26 %
TFPNB :	59.50 %

**Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

**DECIDE** l'application des taux suivants

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

10.91 %	- Taxe Foncière sur les propriétés bâties
35.26 %	- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
59.50 %	

**CHARGE** Monsieur Le Maire de remplir l'état de notification des taux d'imposition de 2025, et de le transmettre à la Préfecture dûment complété,

**CHARGE** Monsieur Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le conduire.

## 2025D-022 VOTE DE LA PROPOSITION DU BUDGET

M BECT expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2025, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

**Après avoir entendu la proposition de budget**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ADOpte** le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>940 956.05 euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>438 154 euros</b>

## 2025D-023 MANDAT AU CDG 38 POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS DE CONTRATS GROUPES

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

Une convention proposant des **titres restaurant** en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel **se terminera le 31 décembre 2025**),

Une convention de **mutuelle santé** assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2025**),

Un contrat groupe d'**assurance statutaire**, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2026**).

Et, enfin, une convention de **prévoyance** garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce **contrat vient d'être renouvelé**, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titres restaurant à effet du 01/01/2026,**
- 2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027,**
- 3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2026.**

Aussi, afin d'offrir la possibilité à la commune d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé.

M BECT précise que cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

**Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.**

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

**Le Conseil municipal après avoir délibéré**

**DECIDE** de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

- ✦ - La mutuelle santé,
- L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

## 2025D-024 RAPPORT D'ACTIVITES EBER CC 2023

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'un rapport d'activités doit être transmis chaque année aux Maires de chaque Commune membre de tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale, avec le compte administratif,

**Considérant** que la Communauté de Communes ENTRE BIEVRE ET RHONE a délibéré sur la teneur du rapport d'activités 2023,

**Considérant** que ce rapport est composé d'un bilan de décisions prises et actions engagées dans les différents champs de compétences de la Communauté de Communes ENTRE BIEVRE ET RHONE, celui-ci doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque Commune adhérente,

**Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

**DECIDE** d'approuver le rapport d'activités de la Communauté de Communes ENTRE BIEVRE ET RHONE pour l'année 2023.

## 2025D-025 DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION VISITES ET COMPAGNIE

Mme Dominique GLEONEC, Adjointe en charge des affaires sociales, fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec des membres de l'association loi 1901 Visites et Compagnie, qui a pour but de briser la solitude des personnes isolées chez elles.

Elle précise que l'association visite actuellement une personne de la commune.

Elle indique que l'association demande une subvention de 80 € pour l'année 2025 afin de lui permettre de faire face aux demandes croissantes de visites et pour participer au financement de la formation des bénévoles dispensée par un psychologue.

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la demande de l'association pour un montant de 80 €

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025

## 2025D-026 DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION

Monsieur le Maire, Gérard BECT, présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association ADSM38 (Association Départementale des Secrétaires de Mairie de l'Isère).

Cette association a pour but de valoriser et faire connaître la profession des secrétaires généraux de mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants.

L'association a pour projet la mise en place de formations continues pour répondre aux évolutions législatives constantes, l'organisation de rencontres professionnelles avec les différents partenaires institutionnels, et la création d'une brève trimestrielle permettant de diffuser des informations essentielles sur l'actualité juridique, et administrative.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le principe et éventuellement sur le montant de la subvention à allouer à l'association.

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de reporter sa décision lors d'une prochaine séance.

## 2025D-027 INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif des interventions musicales en milieu scolaire fixé par délibération du Conseil Communautaire en séance du 29 avril 2024 à 68 euros l'heure.

Il évoque également la convention type proposée par le conservatoire 6/4 ainsi que la charte des interventions musicales en milieu scolaire.

Il indique qu'un volume d'heures est préconisé par le conservatoire :

5 heures pour le cycle maternelle et 15 heures pour chacune des 3 classes de primaire, soit 50 heures pour la commune de SAINT BARTHELEMY pour un montant global de 3 400 euros.

Il rappelle au Conseil Municipal la séance du 6 juin 2024 lors de laquelle l'assemblée avait fixé un montant forfaitaire concernant la participation communale de 3000 euros pour l'année scolaire 2024/2025 arrondi à 3060 euros correspondant aux interventions pour les classes de primaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant cette proposition de prestation,

**Le Conseil après échanges,**

**DECIDE** de reconduire sa participation à hauteur de 3 060 euros correspondant aux interventions en classe de primaire.

**AUTORISE** le Maire à signer une convention engageant la commune à hauteur de 3060 € pour l'année scolaire 2025/2026

## 2025D-028 PARCOURS DE SANTE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement d'un parcours de santé sur le site de l'ancienne tannerie ou sur un autre site à définir.

Il explique que ce parcours aurait pour but de proposer un moyen pratique et accessible pour chacun des habitants de prendre soin de sa condition physique.

Ce concept serait une solution qui contribuerait à remédier à la sédentarité de nos vies modernes, facile d'accès, en extérieur, gratuit et adapté à tous les niveaux et âges.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différentes propositions qu'il a reçues, sur la base de 7 agrès qui seraient disposés à intervalle régulier le long de la rivière.

**Le Conseil après échanges,**

**DECIDE** de retenir la proposition de la société TRANSALP sise à l'ALBENC (Isère) pour un montant global de 20 620.95 € HT soit 24 745.14 € TTC.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des équipements sportifs

**SOLLICITE** la Communauté de Communes EBER au titre du fonds de concours

**ETABLIT** par conséquent le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	Montant Subvention /Taux	Montant autofinancement/Taux
Fourniture et pose des agrès 20 620.95 €	Département 35% 7 217.33 €	13 403.62€ 65 %
	Fonds concours CC EBER 6 701.81€ 32.5 %	

## 2025D-029 REMPLACEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES PLACE DU 29 AOUT 1944

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la vétusté et du caractère insalubre des toilettes publiques situées Place du 29 Août 1944.

Il indique, en outre que l'implantation de l'aire de jeux pour enfants à proximité a largement contribué à l'augmentation de la fréquentation de ces toilettes, et qu'il convient par conséquent de procéder à leur rénovation ou remplacement par un dispositif de toilettes automatisées ou non.

Monsieur le Maire expose au Conseil les contraintes et avantages de chacun des systèmes, et indique qu'il a fait établir plusieurs propositions chiffrées qu'il expose à l'assemblée.

**Le Conseil après échanges,**

**CONSIDERANT** la praticité des modules automatisés,

**RETIENT** la proposition de l'entreprise Mobilier Urbain Beaujolais sise à GLEIZE (Rhône) pour 27 360 € HT soit 32 832 € TTC.

**CHARGE** Monsieur le Maire des formalités relatives à cette opération.

## 2025D-030 VALIDATION DES CARTES D'ALEAS DANS LE CADRE DU PLUi

Monsieur le Maire fait part au Conseil des différentes réunions auxquelles il a assisté dans le cadre de l'élaboration du PLUi et de la mise à jour des cartes d'aléas qui a été effectuée sur l'ensemble des communes concernées.

Il indique à l'assemblée que des rencontres ont été organisées entre les services en charge de l'élaboration de ces nouvelles cartes et les communes. Ces échanges ont permis d'apporter des ajustements sur la version proposée initialement, deux cartes ont été établies pour chacune des communes, l'une concernant les aléas hydrauliques, l'autre les aléas géologiques.

Monsieur le Maire indique que les aléas hydrauliques de l'Oron n'ont pas encore pu être cartographiés, et que ceux-ci feront l'objet d'une modélisation complémentaire courant avril.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les cartes établies.

**Le Conseil Municipal après délibération,**

**VALIDE** les cartes d'aléas hydrauliques et géologiques telles qu'établies actuellement.

**DIT** qu'il se prononcera lors d'une prochaine séance concernant les aléas hydrauliques relatifs à l'Oron lorsque ceux-ci auront été cartographiés.

### 2025D-031 FIXATION MONTANT DU LOYER STUDIO ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal type studio, situé 42 chemin des écoles a été loué en urgence, à une personne en grande difficulté, et qu'un bail a été établi en juillet 2024. Il présente le modèle du bail qu'il a établi avec le locataire, et dit que le loyer a été fixé à 200 euros, et qu'une caution d'un montant équivalent a été encaissée via le SIG de ROUSSILLON.

Il demande au Conseil de se prononcer quant au maintien du montant du loyer actuellement appliqué.

Il précise que la commune n'étant pas située en zone tendue sur le plan locatif le Conseil Municipal peut fixer librement le montant du loyer attendu.

**Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le bail présenté

**FIXE** le montant du loyer à 200 euros charges comprises.

### 2025D-032 SUBVENTIONS ANNUELLES REPARTITION

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les subventions aux associations étaient jusqu'à présent imputées directement dans la maquette budgétaire avec des comptes différenciés et subdivisés pour chacune d'entre elles.

A ce jour cette disposition n'est plus applicable, par conséquent il convient de détailler le montant de chacune des subventions allouées par délibération.

Il précise qu'un montant concernant les subventions exceptionnelles à délibérer a été prévu lors du vote du budget primitif 2025.

Chapitre	Article	Libellé	Total des prévisions
65	6574	Subventions de fonct ACCA	130,00
65	6574	Subventions de fonct TRUITE	130,00
65	6574	Subventions de fonct ORON PATRIMOINE	200,00
65	6574	Subventions de fonct DON DU SANG	320,00
65	6574	Subventions de fonct SOU DES ECOLES	1 000,00
65	6574	Subventions de fonct FORMAFOOT	500,00
65	6574	Subventions de fonct AAMES	130
65	6574	Subvention de fonct CONSCRITS	150
65	6574	Subventions de fonct CHAMBARANDS	100
		APPRENTIS CHAMBRE METIERS	100 euros/élève
		ELEVES SCOLARISES EN MFR	45 euros/élève



# TRAVAUX - SALLE POLYVALENTE

**AVANT**



**APRÈS**





## Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE ST-BARTHELEMY (ISÈRE)

**Ouvert à toutes et à tous**  
même hors commune !

**ORGANISE une sortie**

### **SUR LES BANCS DE LA VIEILLE ÉCOLE AUTOUR DU PUY-EN-VELAY**

**SAMEDI 5 JUILLET 2025**

**TARIF unique à 99€ par personne**

(Paiement par chèque à l'ordre du « CCAS - Trésor Public » - ne pas dater le chèque)

#### **Un voyage en Haute-Loire, sur les bancs de l'école d'antan.**

Plongez au cœur des saveurs de verveine et vieille encre, retrouvez l'authentique écriture à la plume, bouliers et calcul mental...

Un regard plein de tendresse sur les écoliers de la vieille école !

#### **PROGRAMME :**

→ En route pour la Haute-Loire, **départ 7h45**, **rendez-vous à 7h30 sur le parking de la salle des fêtes**



#### **MENU** (à titre indicatif)

Tartine gratinée au bleu d'Auvergne AOP, mesclun de salades

Petit salé et saucisse aux lentilles vertes du Puy AOP

Coupe glacée Velay (mélange de verveine et myrtilles)

¼ de vin

Café

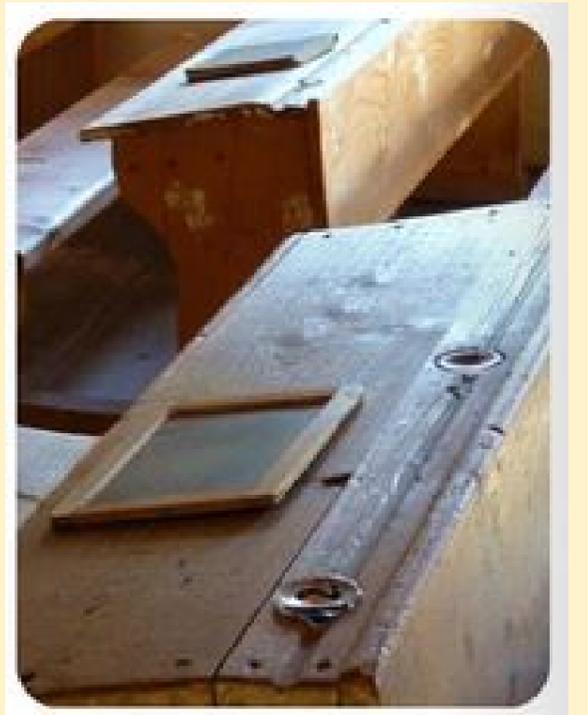
→ **Visite guidée de la célèbre distillerie Pagès**, emblématique liqueur de verveine du Velay. Dégustation avant de rejoindre votre **restaurant au Puy-en-velay**

→ L'après-midi, c'est à bord du **petit train que vous partirez pour la visite commentée du PUY-EN-VELAY** : son centre historique, ses pittoresques ruelles et monuments classés à l'Unesco.

→ Chemin vers LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE. **Visite guidée de l'école-musée**. L'occasion de revivre l'ambiance de l'école d'autrefois. Après avoir revêtu blouse, béret et

sabots, prenez place dans la vieille salle de classe pour la dictée à la plume et la leçon de boulier ! Une expérience pleine d'authenticité et de tendres souvenirs avant le retour vers notre région.

**Arrivée à la mairie vers 20h30.**



**Date limite d'inscription en Mairie le 19 mai 2025**

Retourner le coupon, ci-dessous, avec votre règlement / MAXI 49 personnes

NOMBRE DE PERSONNES : ..... x ..... €

Voyage CCAS

NOM(S) et PRENOM(S): .....

N° de téléphone impératif : ..... Adresse mail .....

Adresse: .....

# VIE COMMUNALE

**Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune s'engage dans une politique audacieuse visant à améliorer le maintien à domicile de nos aînés.**

Ce projet innovant repose en grande partie sur une initiative de portage de repas à domicile, réalisé en partenariat avec des acteurs de confiance.

L'objectif principal est de garantir à nos aînés une alimentation saine et équilibrée tout en favorisant leur bien-être et leur autonomie.

**Afin de procéder à des appels d'offres auprès de traiteurs et livreurs, nous invitons les personnes éventuellement intéressées à remplir le coupon ci-dessous et à le déposer ou à le poster en Mairie.**

Ce sondage nous permettra de mieux comprendre les besoins et préférences de nos aînés et ensuite identifier les partenaires de confiance capables de fournir des repas de qualité.



**Réponse souhaitée avant le 18 mai 2025**

Retourner le coupon de sondage à la mairie

[Sondage portage repas - CCAS](#)

NOM et PRÉNOM : .....

N° de téléphone impératif : ..... Adresse mail .....

Adresse: .....

Seriez-vous intéressé(e) par un service de repas porté à domicile ?

OUI  NON

**Le CCAS espère ainsi créer un service où chaque aîné pourra vivre dignement et sereinement chez lui.**

# INFORMATIONS IMPORTANTES À LA POPULATION



Le document ci-dessous que nous vous proposons de lire attentivement a été établi par un ancien sapeur-pompier de Beaurepaire qui détaille tous les bons gestes à effectuer lors de phénomènes climatiques dangereux ou d'événements liés à l'activité humaine. Ces conseils donnés par un professionnel, nous permettent de connaître les bons réflexes, n'hésitez pas à retirer ce document et l'avoir à portée de main. Il peut, dans des moments de panique, nous aider à prendre les bonnes décisions. Le but de cette démarche est que chacun puisse prendre conscience que nous pouvons agir en amont et ainsi éviter bien des soucis. Dans une prochaine parution, nous essaierons de rendre ce document un peu plus allégé et plus facile décrypter.

L'adjoint à la sécurité

## Pour aider à gérer au mieux des situations potentiellement dangereuses.

Toujours avoir présent à l'esprit que ce n'est pas quand on est confronté à l'évènement que l'on doit, et que l'on peut trouver les solutions de protection des personnes ou des biens.

La prévention n'étant jamais inutile, bien compris, adaptés à la situation et aux besoins de chacun, ces conseils peuvent se révéler précieux, l'ordre, la prudence, l'organisation, sont facteurs d'économies, de confort, de sérénité et de sécurité.

Ne pas croire que parce que nous habitons un pays évolué, nous serons tous secourus ou protégés dans des délais très brefs. Les secours ont besoin de temps pour s'organiser. Les accès aux zones sinistrées, peuvent, en France comme ailleurs être impossibles. Chacun doit faire au mieux pour anticiper ces situations,

Vous informer est l'unique but de ce document.

GENERALITES	OBSERVATIONS
<b>NE JAMAIS SORTIR OU INTERVENIR PENDANT L'EVENEMENT</b>	<b>Sauf urgence absolue</b>
<i>Si tempête extrême de vent, tornade, se réfugier dans une cave ou sous-sol enterré</i>	
<i>Inondations: outre les précautions ci-dessous: si inondation sévère: ne jamais descendre dans une cave ou autre lieu en contre-bas</i>	
<i>Inondations: Couper toutes les énergies en respectant les règles de sécurité</i>	
Se renseigner sérieusement avant tout choix de lieu de vie,	Etudier risques: vent violents / inondation / gliss terrain/ eaux souterraines/nature sol/ feux forêts
Prendre le temps de très bien connaître son domicile pour faciliter une éventuelle évacuation.	
Etudier à l'avance ses contrats d'assurances	Etre conscient de leurs limites
<b>SE RAPPROCHER DE SES VOISINS</b>	Leur proposer votre aide si besoin (échanger n°s téléphone)
<b>DISPOSER D'UN POSTE RADIO (PORTABLE) ET LE REGLER SUR CHAINE LOCALE</b>	Prévoir piles de rechange, si possible alcalines, changées tous les ans
Vérifier que les n°s des services de secours sont enregistrés sur les téléphones portables	Mémoriser clairement ces numéros sur plusieurs supports facilement accessibles
Ecouter les bulletins météo en permanence (évolution heure par heure)	Contacteur la Mairie qui devrait disposer d'infos météo fiables et à jour
Ne pas se fier aux bulletins météos de la presse écrite	Ne peuvent être mis à jour en temps réel
Se fier aux bulletins Météo France (pour sa commune ou région) Voir Internet	Voir aussi le Site: METEOCIEL pour sa commune
<b>Les prévisions météo, alertes et autres infos évoluent d'heure en heure</b>	Voir internet
En période de prévisions complexes, consulter les prévisions météo plusieurs jours à l'avance	Savoir anticiper & se protéger à l'avance
Même les meilleures prévisions peuvent être "inexactes" pour un lieu précis	Toujours prendre les précautions maximales
Un voisin dispose t'il d'un groupe électrogène? (au moins pour congélateurs)	
<b>Charger les téléphones portables (économiser leur énergie)</b>	
Dans certaines situations: pas de réseau ni Internet	
<b>DOCUMENTS IMPORTANTS / FACTURES IMPORTANTES</b>	
<b>A stocker en permanence: en lieu facilement accessible / hors d'eau / hors incendie.</b>	<b>Stocker en Caisses si possible étanches permettant évacuation rapide</b>
Dans toute la mesure du possible, établir un inventaire préalable de ses biens essentiels,	Penser à les photographier
Prévoir appareil photographique ou téléphone (chargé)	Pouvoir photographier tout dégât éventuel (assurance)
Si dégâts, contacter immédiatement compagnie assurance	Voir état catastrophe naturelle
<b>HABITATION</b>	
<b>Extérieur</b>	Ranger / fixer ce qui peut être déplacé/endommagé par les éléments
Volets / fenêtres & portes	fermés solidement (voir alimentation volets roulants électriques sur réseau)
Nettoyer les écoulements d'eaux pluviales.	Tout particulièrement avant vent violent / orages / tempêtes
zone inondable: prévoir défenses (batardeaux), Prévoir leur installation facile	Installer à l'avance planches ou autres moyens pour limiter pénétration eau
zone inondable: prévoir matériaux pour pouvoir surélever biens	<b>Doivent être surélevés à l'avance et en permanence dans la mesure du possible</b>
Si évènement météo majeur: Débrancher électriquement tous les équipements "non essentiels"	Si possible, couper alimentation au tableau électrique.
Après l'évènement: prudence pour la remise en service des équipements électriques,	
Attention: si coupure courant peut-être problème avec volets roulants électriques	A-t-on une possibilité de commande manuelle?
En permanence: disposer d'une pharmacie "d'urgence" + couvertures de survie	
Portail à ouverture électrique: penser à le maintenir ouvert pour pallier les coupures d'énergie électrique,	



## POUR AIDER À GÉRER AU MIEUX DES SITUATIONS POTENTIELLEMENT DANGEREUSES. (SUITE)

<b>VOITURE</b>	
Dans garage, garée pour sortir en marche avant	Pour faciliter sortie en urgence
La voiture peut éventuellement servir de lieu de stockage	Stocker matériels en caisse étanches ou sacs de protection.
Si véhicule à l'extérieur: penser chutes arbres, murs, tuiles, cheminées.....	
Si véhicule à l'extérieur, le garer en zone sûre	
Penser inondation garage ou sous-sol	Défenses à installer à l'avance.
Faire impérativement pleins carburants véhicules + réserves	Bidons à stocker en zone surélevée, loin risques incendie & inondation.
<b>INDISPENSABLE</b>	
Prévoir plusieurs packs eau de source. Attention à la "ruée" sur les stocks magasins.	Stockés au propre, à l'ombre, lieu surélevé facilement accessible
Prévoir nourriture en réserve	choisir nourriture sans besoin de réfrigération ou congélation, privilégier conserves et denrées stockage long
Vérifier bouteilles gaz	Toujours disposer de bouteilles d'avance (butane / propane)
Vérifier réchauds type Camping-gaz & cartouches gaz	
Disposer de plusieurs paquets de bougies, briquets et allumettes	
Lampes à gaz + cartouches & manchons	Prévoir cartouches & manchons de rechange
<b>Tous les moyens "éclairage de secours" doivent être stockés en un lieu unique et bien identifié,</b>	
Lampes électriques + piles (changées 1 fois/an). Ces lampes doivent être judicieusement réparties dans la maison.	Prévoir lampes à diodes (LED)+ piles alcalines. Privilégier lampes frontales
Lampes frontales,	
Piles pour récepteur radio (changées 1 fois/an)	Impérativement piles alcalines
Disposer chauffage de secours( hors électrique), Attention aux éventuels dégagements de gaz ou vapeurs toxiques,	
Prévoir plusieurs bidons 20L (3 ou 4 minimum) eau potable	Pour les WC, la toilette, la cuisine
Attention à la pollution possible du réseau " Eau potable"	Ne consommer eau réseau ville qu'après accord services hygiène
Disposer des médicaments indispensables	
<b>VETEMENTS / CHAUSSURES</b>	
Disposer en permanence de vêtements chauds, imperméables, bottes, gants.....	Stockés en lieu protégé et accessible
<b>EN PERMANENCE</b>	
Prévoir cordage de forte section (12 à 14mm), environ 20 mètres + mousquetons	Matière synthétique si possible,
Disposer d'une bobine de drisse synthétique de 6 à 8mm de diamètre,	Matière synthétique si possible,
Disposer de plusieurs couvertures (type de survie au cout très modéré).	Pour couvrir congélateurs et retarder leur réchauffement, Utile pour protection des personnes
Disposer de: balais, pelles à neige, raclettes à boue, seaux, serpillères, faubert, bâches	
Echelle (à pied large si possible)	Prévoir son accessibilité facile, Pied large pour meilleure stabilité,
Prévoir tuyau arrosage pour pouvoir rincer la boue avant séchage,	Toujours photographier avant nettoyage
Disposer de bâche plastique de 10 à 20M2 pour protection des biens	Ou rouleau film plastique solide, de grande dimension -(type couverture de serres)
<b>OUTILLAGES et ANNEXES</b>	
Si possédée: Tronçonneuse en parfait état de fonctionnement + huile & carburant	Prévoir chaîne réserve, <b>Si faible utilisation, privilégier carburants Alkyde de très longue conservation</b>
Si possédée: Groupe électrogène en état + carburant Penser aux congélateurs.	Ne jamais faire fonctionner dans lieu fermé
Pompe épuisement eau chargée	Prévoir câble d'alimentation et tuyau de refoulement
Disposer de pied de biche, scies, haches, fil de fer, outils de base, colliers type Colson.....	
<b>RISQUES INCENDIES (toutes origines)</b>	
Si on en dispose: vérifier extincteur (poudre de préférence) (doit être vérifié annuellement)	
Prévoir tuyau arrosage de longueur convenable alimenté sur eau ville	
Barbecues: ne jamais utiliser de liquide inflammable pour l'allumage	Barbecues: toujours prévoir eau pour extinction ou protection.
Interdire formellement aux enfants en particulier de s'approcher d'un feu, barbecue, plancha.....	
Veiller au parfait état des installations gaz (bouteilles, raccords, tuyaux)	
<b>POLLUTION</b>	
Tous les produits toxiques, inflammables ou polluants doivent être stockés en zone sécurisée	Hors d'atteinte enfants, hors source chaleur / inondation, dans bacs de rétention si besoin

# ASSOCIATIONS



## VISITES & COMPAGNIE

Association Beaurepairoise loi 1901 créée en 2019, apolitique, laïque, subventionnée par la ville de Beaurepaire, la commune de Saint Barthélemy et le Département de l'Isère.

Devant le constat de la solitude grandissante de nombreuses personnes autour de nous, les membres bénévoles de notre association se proposent de vous rendre visite ou de rendre visite à un de vos proches, 1 fois par mois, gratuitement, pour apporter une présence amicale, un soutien, faire quelques

pas, jouer, ou simplement converser, dans le respect de la vie privée de la personne visitée, de leur choix de vie et opinions en tout domaine. Nos visiteurs sont formés à l'écoute et partagent régulièrement leur expérience pour en tirer le meilleur.

**Vous souhaitez être visité ?**

**Vous avez un proche isolé ?**

**Vous souhaitez devenir visiteur ?**

CONTACTEZ-NOUS :

**Sabine MOUET** (présidente): 06 32 61 32 95

**Valérie GEAUD** (secrétaire) : 06 18 28 54 39

**Gérard REMILLIER** (trésorier): 07 52 03 75 28

Ou la mairie de Saint-Barthélemy au 04 74 84 63 25



**ASSOCIATION TRAIT D'UNION**  
Service de Médiation Familiale  
57 bis avenue Général Leclerc  
Vienne - 04.74.85.02.95



## LE GOÛTER DES MOTS

**Groupe d'entraide et de soutien  
Pour les enfants de parents séparés**

**Parlons-en...**



- 4 ateliers collectifs de 2h animés par 2 médiatrices familiales pour les enfants de 6 à 12 ans et une séance individuelle possible.
- groupes organisés à Vienne et Péage de Roussillon.

### Le goûter des mots, qu'est-ce que c'est?

- 4 ateliers collectifs pour permettre aux enfants de parler ensemble de ce qu'ils vivent concernant la séparation de leurs parents, d'être écoutés, de partager leurs expériences et leurs solutions entre eux à l'aide de supports ludiques.



### Le déroulement



- L'autorisation des deux parents est requise.
- Le(s) parent(s) s'engage(nt) à accompagner leurs enfants aux 4 ateliers. Ils participent uniquement à la deuxième partie de la quatrième séance.
- Chaque séance débute par un goûter, pris en charge par Trait d'Union.
- Une 5ème séance individuelle est proposée pour permettre une rencontre parent enfant.
- Ce qui se dit lors des ateliers est **confidentiel**.
- Une participation financière de 20€ est demandée à chaque famille (5€ par atelier).

### Avec qui?



- Deux médiatrices familiales diplômées d'état et formées à l'animation d'ateliers enfants.
- Les parents peuvent contacter les professionnelles pour plus d'informations avant l'inscription.

**Prochaine session : 5/06, 12/06, 19/06 et 26/06 de 17h à 19h à Vienne**

### Pour nous contacter

☎ 04.74.85.02.95

mediation.familiale@osj.asso.fr

ASSOCIATION OSJ-Trait d'union  
57 bis avenue Général Leclerc 38200 VIENNE

# INFORMATIONS

Centre social et culturel de l'Île du Battoir

## STIMULEZ VOS CAPACITÉS COGNITIVES !

Ateliers d'expression corporelle, une autre façon de travailler la mémoire : exercices, chants et jeux...



**10 ateliers gratuits** pour les séniors de plus de 60 ans

Animés par **Agnès Prunac** : comédienne et intervenante en théâtre professionnelle

Les lundis de 9h30 à 11h :  
10, 17, 24 et 31 mars  
7 et 14 avril  
5, 12, 19 et 26 mai

A l'**Annexe** du Centre social de l'Île du Battoir

Inscriptions obligatoires pour les 10 séances auprès de l'accueil du Centre social : 04 74 79 07 20

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE | ARS | Carsat | isère | leolagrange petite enfance | ALLOCATIONS FAMILIALES | Caf de l'Isère | santé famille retraite services | isère LE DÉPARTEMENT | www.isere.fr

Le Pôle Petite Enfance intercommunal EBER de Beaurepaire vous invite à ses ateliers **gratuit et ouvert à tous**



## Portage bébé

Les jeudis 17 Avril, 15 Mai et 12 Juin 2025  
de 8h30 à 10h30  
Avec **Stefanie Varnier**  
Conseillère certifiée

## Massage bébé

Les mercredis 2 et 16 Avril, 7 et 21 Mai, 4 et 18 Juin et le 2 Juillet  
de 10h00 à 11h00  
Avec **Alexandra Berlioz**  
Infirmière puéricultrice



Pôle Petite Enfance, 610, rue du 5 Août 44, 38 270 BEAUREPAIRE  
Renseignement 04.74.79.77.97. ou rpe-eber@leolagrange.org

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE | leolagrange petite enfance | ALLOCATIONS FAMILIALES | Caf de l'Isère | santé famille retraite services | isère LE DÉPARTEMENT | www.isere.fr

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# LOI VEIL 50 ans

avril > novembre 2025  
EXPO • FILMS • SPECTACLES

Programme des animations :



liena Centre de santé sexuelle | réseau écuime médiathèque | isère LE DÉPARTEMENT

Conception graphique : service communication Entre Bièvre et Rhône

Centre social et culturel de l'Île du Battoir

## Les temps LAEP

arrivée libre à Ludibulle, c'est gratuit !  
La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône vous propose

**à Beaurepaire**  
les **VENDREDIS**  
matin 8h30-10h30  
salle François Mitterrand  
Centre Social de l'Île du battoir  
410 chemin du 5 Août 1944  
38270 BEAUREPAIRE

**à Jarcieu**  
les **MERCREDIS**  
matin 9h-11h  
à l'école de Jarcieu  
salle de motricité  
Route des Pépinières - 38270 JARCIEU

Lieu Accueil Enfant Parent

pour les parents et les enfants de 0 à 6 ans

c'est un espace convivial de jeux, de rencontres et d'échanges

LAEP

Pôle Petite Enfance : 04 74 79 77 97  
Centre social de l'Île du Battoir : 04 74 79 07 20

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE | isère | ARS | Carsat | leolagrange petite enfance | ALLOCATIONS FAMILIALES | Caf de l'Isère | santé famille retraite services | isère LE DÉPARTEMENT | www.isere.fr

# A NOTER

*Ludothèque*  
**ST-BARTHÉLEMY-DE-BEAUREPAIRE**

Centre social et culturel de l'île du Battoir

2025

• **Mardi 6 mai**

de 16h30 à 18h

Salle de motricité de l'école

À LA SORTIE DE L'ÉCOLE, JOUEZ EN FAMILLE ET DÉCOUVREZ LA LUDOTHEQUE !

Plus d'infos au 06.79.95.19.15 ou [ludotheque.cib@gmail.com](mailto:ludotheque.cib@gmail.com)



Sou des écoles de St Barthelemy

# BROCANTE ST BARTHELEMY

au Stade de St Barthélemy de Beaurepaire

## JEUDI 8 MAI

RESTAURATION SUR PLACE  
Réalisée par le Sou des écoles



2.5€ par mètre, Réservation au 06 66 78 32 92

**18 MAI**

# JAMBON À LA BROCHE

À PARTIR DE 11H

RESERVATION CONSEILLÉE  
06 35 17 31 52  
PAR MESSAGE AVANT LE 3 MAI

## CONSCRITS DE ST BARTH

SUR PLACE OU À EMPORTER  
À PARTIR DE 15€ / PERS  
(JAMBON, POMMES DE TERRE & TOMME DAUBÉE)



ORON & PATRIMOINE

## DIMANCHE 8 JUIN 2025

### REPAS FRITURE

*Friture de chez Murgat*

À partir de 11h  
au Four à pain de Saint-Barthélemy



RÉSERVATION jusqu'au 2 juin

Tarifs : Repas 29€ / Barquette 15€

Buvette sur place

Dominique : 06 28 83 67 47  
Lauraine : 06 47 96 82 99

Ne pas jeter sur la voie publique

## A NOTER

**SAMEDI 28 JUIN**  
**SAINT BARTHELEMY**

# FÊTE DE L'ÉCOLE

**AU STADE DE SAINT BARTHELEMY**



**SPECTACLE DES ENFANTS À 10H !**  
**SALLE POLYVALENTE**

**MANÈGE, TIR, CHATEAU GONFLABLE, TOMBOLA, BUVETTE..**

RESERVATION REPAS: FIDEVA 13.5€/ADULTE 8€/ENFANT - 06 66 78 32 92

# ST BARTHÉLÉMY

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025**

Organisé par la société de chasse

### Menu

## REPAS

**25€**

12h00  
Au stade de foot

Salade verte terrine de chevreuil  
Sanglier au four  
Gratin dauphinois  
Fromage  
Dessert  
Café

Uniquement sur réservation avant le 1 août

Laurent Girier 0608484045

Jean Pierre Normand 0675395643

Pascal Francois-Brazier 0670190354

Jérôme Papat 0678075413

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Office National des Forêts  
DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —

## Nos animaux de compagnie sous contrôle

La forêt abrite de nombreux animaux sauvages. Ils se nourrissent, se reproduisent, élèvent leurs petits ou cherchent un abri dans les sous-bois. Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances.



**Respectons la quiétude des animaux**



> Du 15 avril au 30 juin, c'est la période de reproduction des mammifères et de nidification des oiseaux. **Tenons nos chiens en laisse, c'est obligatoire.** Toute l'année, **gardons les sous notre contrôle** et à proximité de nous.

> Les animaux sauvages ne s'approprient pas. **Ne touchons pas les petits** sinon la mère risque de les abandonner. **Inutile de les nourrir**, ils perdraient leur instinct sauvage.

## Sortie Familiale

**Miripili, l'île aux pirates**  
**Samedi 17 mai 2025**

**Tarif de 6€ à 8€**

Inscriptions à l'accueil du Centre social  
04 74 79 07 20

**A Saint Antoine l'Abbaye**



**Rendez-vous au CIB**

**Départ à 9h15 - Retour à 17h30**

**Pensez à une tenue adaptée**

**Pique - nique sur place à la charge des familles**

**⚠ En cas de pluie la sortie sera reportée au 07/06/2025**

ENTRE LE BIEVRE RHONE

LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

ARS

Carsat

VILLE DE BEAUREPAIRE

Centre social et culturel de l'île du Bastion



## Animation pour les enfants de 0 à 3 ans

**Eveil sonore et musical avec Sarah Bel**  
**Mercredi 21 mai 2025 à 16h et 17h**

Sarah Bel propose aux accompagnateurs (parents, assistantes maternelles...) de partager pendant 40 mn un moment musical avec l'enfant.

Durant cette séance, vous allez chanter avec l'enfant, découvrir avec lui des comptines et comptines à gestes. Explorer les instruments pour développer sa motricité fine. S'initier à des rythmes simples et chanter ensemble. Mais aussi jouer librement. Être à l'écoute de ce qui se passe pour rebondir et explorer avec les tout-petits (jeux de voix, nuances...). Dansons avec nos jolis foulards pour explorer l'espace ! Créons un moment de partage avec l'enfant.

Gratuit. Sur inscriptions.

### Lieu- Contact

Médiathèque de Saint-Barthélemy

Inscriptions :

Sur place pendant les heures  
d'ouverture

Mercredi 16h à 18h

Samedi 10h à 12h

ou par mail :

[mediatheque.saint-  
barthelemy@reseau-ecume.fr](mailto:mediatheque.saint-barthelemy@reseau-ecume.fr)



## Une première à la médiathèque.....les bébés lecteurs



Le jeudi 27 mars, des bébés et des enfants de moins de 3 ans ont été accueillis à la médiathèque de Saint-Barthélemy.

Ce temps est proposé par le réseau des médiathèques Ecume aux assistantes maternelles, parents et grands-parents.

Quelques bambins accompagnés de leur nounou ou maman ont écouté avec attention les contes et comptines choisis par Nathalie, bibliothécaire du réseau et conteuse de cette animation.

Dans un second temps, vint le moment de sortir les albums des bacs et de laisser les enfants manipuler, choisir et écouter encore d'autres histoires.

Accueillir des bébés, c'est d'abord proposer un lieu adapté : un coin bien délimité, avec coussins, tapis, mais aussi des étagères à bonne hauteur, celle des petites mains.....des lecteurs de demain.



## INFORMATIONS

### CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



Prendre rendez-vous avec le service Carte identité et Passeport sur le site internet de la mairie de Beaurepaire : <https://www.ville-beaurepaire.fr/rendez-vous-carte-identite-et-passeport/>

- Procédure **OBLIGATOIRE** avant la prise RDV :

Effectuez la pré demande sur le site ANTS : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Munis de votre N° ANTS – Choisissez un jour de la semaine et un créneau horaire disponible.

**IMPORTANT** : Les cartes d'identité délivrées entre 2006 et 2014, bénéficient d'une prolongation de 5 ans. Vous ne pourrez refaire votre carte qu'après ces 5 ans SAUF si vous avez un justificatif de voyage nominatif (billets d'avion, de train, réservation hôtel...), dans ce cas vous pouvez la refaire avant ce délai.



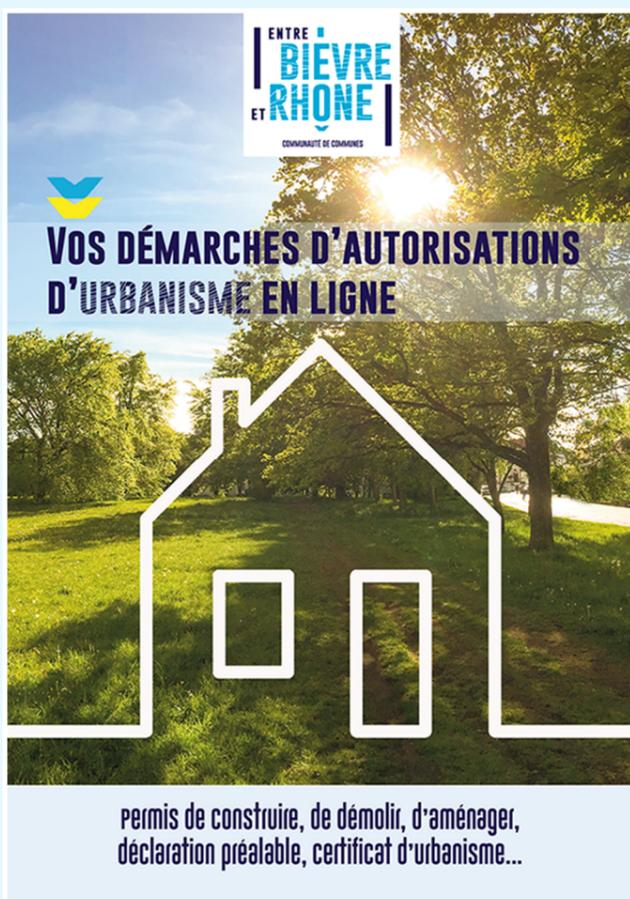
## ENSEMBLE VERS L'EMPLOI

- ▶ Vous avez entre 16 et 67 ans ?
- ▶ Vous résidez sur le territoire d'EBER ?
- ▶ Vous n'avez pas de ressources et/ou vous êtes en difficulté pour accéder à un emploi ?
- ▶ Vous n'êtes pas accompagné dans votre recherche d'emploi ?

Le projet **Ensemble Vers l'Emploi sur EBER** est peut-être la solution. Un parcours sur mesure, construit spécialement pour s'adapter à votre situation et vous permettre d'avancer à votre rythme porté par une équipe d'acteurs locaux de l'Emploi et de l'Insertion.

Mis en place sur le territoire depuis le début d'année et pour une durée de 3 ans, il vous permettra de rencontrer des professionnels et de faire un point sur vos besoins. Ensuite, vous pourrez construire votre parcours par des actions concrètes, tout en ayant les bons interlocuteurs à vos côtés.

**Pour plus d'informations, rendez-vous dans votre Mairie.**



## VOS DÉMARCHES

### D'AUTORISATION D'URBANISME :

**Vous souhaitez réaliser des travaux soumis à autorisation ?** (Permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...)

Particuliers, entreprises... Simplifiez vos démarches en utilisant le **GUICHET DÉMATÉRIALISÉ** consacré à l'urbanisme et au foncier accessible depuis le site internet :

[gu.entre-bievretrhone.fr/guichet-unique](http://gu.entre-bievretrhone.fr/guichet-unique)

Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte ou utiliser le guichet dématérialisé

<https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/tutoriel-guichet-demat-urba-entre-bievretrhone.pdf>

▶ Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits grâce aux permanences de l'architecte conseil organisées deux fois par mois à la Communauté de Communes, à Saint-Maurice-l'Exil ou à Beaurepaire.



Sur rendez-vous uniquement au 04 74 29 31 10.



Nous contacter

Le 37, un service EBER



INFORMATIONS RÉSEAU &  
RÉSERVATIONS TAD  
**0 800 00 17 79**  
(numéro vert gratuit)

Siège d'EBER

9 rue du 19 mars 1962  
38550 Saint-Maurice-l'Exil  
Du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Toutes les informations : <https://www.reseau-le37.fr/>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## INFOS ROUGEOLE

### Rougeole : votre vaccination est-elle à jour ?

Depuis 2023, les autorités sanitaires observent une hausse des cas de rougeole dans le monde entier. En Auvergne-Rhône-Alpes, 212 cas ont été signalés entre 2023 et 2024, contre un seul en 2021. Depuis janvier 2025, on compte 17 cas de rougeole dans la région. Or, c'est une maladie très contagieuse, qui peut entraîner de graves séquelles, voire des décès chez les personnes les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes immunodéprimées).

**La vaccination reste la meilleure protection pour éviter des formes graves.**

**Pour rappel**, la vaccination est **obligatoire** pour les enfants nés depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2018** : 1<sup>re</sup> injection à 12 mois et 2<sup>e</sup> injection à 16-18 mois. Elle est fortement **recommandée** pour toutes les autres personnes nées après 1980. Avant 1980, la rougeole était très fréquente en France : les personnes nées avant cette date ont donc de très fortes probabilités d'avoir contracté cette maladie et d'être immunisées. Ce vaccin nécessite **2 doses** pour assurer une bonne protection.

Les personnes nées après 1980 et/ou parents sont invités à **vérifier** leur vaccination et celle de leurs enfants, en repérant l'un des noms de vaccin ci-dessous dans le carnet de vaccination :

- Vaccin monovalent contre la rougeole : **Rouvax®**
- Vaccin bivalent contre la rougeole + la rubéole : **Rudi-Rouvax®**
- Vaccin trivalent contre la rougeole + les oreillons + la rubéole (ROR) :  
**ROR® / Trimovax® / ROR Vax®** (commercialisés avant 2028)  
**Priorix® / MMR Vax Pro®** (commercialisés depuis 2018)

En cas de **non-vaccination** ou de vaccination **incomplète** il convient de **consulter** rapidement un médecin ou un pharmacien, muni de son carnet de santé.



**Plus d'informations sur le site de l'ARS.**

**TOUT AUSSI VIRALE  
MAIS BEAUCOUP MOINS DRÔLE**

**ALERTE ROUGEOLE  
DANS VOTRE RÉGION**

La rougeole peut être grave. Vérifiez votre vaccination et celle de vos enfants.

La rougeole c'est viral  
le vaccin c'est vital

auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

### URGENT ! Le Tichodrome, centre de soins pour animaux sauvages, situé en Isère (38450 LE GUA) lance un appel à l'aide !

Nous manquons d'écovolontaires à partir du 28/04 ! Si nous ne sommes pas assez nombreux pour les soins et nourrissages des animaux, nous devons être obligés de réduire nos accueils !! Nous avons besoin de vous svp !

Nous avons également besoin de monde pour tout le mois de mai, juin, et bien sûr l'été, période de rush en centres de soins !

Alors, vous voulez vous investir concrètement pour la faune sauvage ? Découvrir et apprendre une multitude de choses sur ces espèces fascinantes qui nous entourent mais que l'on voit rarement ??

Vous êtes majeurs et êtes disponibles au moins 3 semaines ?  
N'hésitez pas !

Contactez-nous sur **tichoecovol@gmail.com** pour plus d'informations !

PS: places gratuites limitées en dortoir ou caravane.



RECHERCHE  
**ECOVOLONTAIRES**

Si vous êtes intéressés ou pour plus de renseignements, contactez nous à tichoecovol@gmail.com



Patou Nails

Beauté des mains

St Barthélémy de Beurepaire

06 18 92 60 72

patou\_nails51@hotmail.com

Prise de rendez-vous : tél, sms et mail



**INFORMATION :**

**Pour soutenir et faciliter le développement économique du village, nous souhaitons permettre aux nouveaux commerçants, artisans et entreprises de se faire connaître dès leur installation.**

**Si vous souhaitez paraître dans cette rubrique, merci de vous manifester auprès de la mairie à l'adresse suivante :  
mairie.saintbarth@entre-bievreethone.fr**

ETAT CIVIL



Le 19 février 2025  
est né **Armand POINT**  
De Loïs POINT et Cindy COMTE

*Félicitations aux parents*



Le 16 mars 2025  
**Madame Simone RIDEL**  
Est décédée à l'âge de 91 ans

*Condoléances à la famille*



Le 11 avril 2025  
est né **Ishak ISLER**  
De Osman ISLER et Pakize ERDEM

*Félicitations aux parents*



Le 20 mars 2025  
**Madame Andrée Achard,**  
**épouse Guillermont**  
Est décédée à l'âge de 90 ans

*Condoléances à la famille*

**SAINT BARTHÉLEMY**

# Fête du Village

**Samedi 12 Juillet 2025**

**au STADE à partir de 19h**

avec **Restauration/buvette**

et Groupe de rock « Replay » à **20h**

**FEU D'ARTIFICE à 22h30**

par **France Feux**

organisé par la **Municipalité**

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

**Programme plus détaillé fin JUIN 2025**